

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice 27
Présents 23
Votants 27
Quorum 14

L'an deux mille vingt trois

Le : 20 novembre

Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ROMAIN-LE-PUY**

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de **M. Christian SOULIER, 1^{er} adjoint au Maire, en raison de l'absence de Mme Annick BRUNEL, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 novembre 2023

PRESENTS : Christian SOULIER, Annie OSTARD, Gérard DI FRUSCIA, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Jean-Paul FERRE, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Cyrille GENEVRIER, Angelo MANIERI, Marine TOINON, Martine MEILLIER, André GACHET, Michel VALERY, Marie-Laure JACQUEMOND. Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE.

ABSENTS : Annick BRUNEL, Sébastien OLIVIER, Cyril RONZE, Charlélie ARNAUD,

POUVOIRS : Annick BRUNEL à Maryse RODRIGUEZ, Cyril RONZE à Christian SOULIER, Charlélie ARNAUD à Véronique GENEVRIER, Sébastien OLIVIER à Pierre MARCOUX.

SECRETAIRE : Cyrille GENEVRIER.

Délibération n°2023 11 08

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ETUDE POUR LA DEFINITION D'UNE OPERATION DE RECONVERSION DU SITE DE L'ANCIENNE POSTE – PLACE MICHALON.

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune

Vu le projet de convention d'étude pour la définition d'une opération de reconversion du site de l'ancienne poste à Saint Romain-le Puy (jointe à cette délibération),

Considérant que la Commune souhaite être accompagnée pour réaliser la réhabilitation du tènement immobilier situé Place Michalon,

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal à la majorité (21 voix pour, 6 abstentions) :

- approuve la convention à intervenir entre la Commune, Loire Habitat (Office Public du Département de la Loire) et Synergie Habitat (Groupement d'intérêt Economique des OPH du Sud-Loire)

- accepte le financement de cette étude ~~soit une participation à la charge de la commune de 9 991,50 euros TTC.~~

- dit que les crédits sont inscrits au budget.

- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 21 novembre 2023

Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint,
Christian SOULIER



Le Secrétaire de séance,
Cyrille GENEVRIER



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :